

RSF demande la libération du journaliste guinéen Amadou Diouldé Diallo

écrit par GuineePolitique© | 17 mars 2021



Politique

Inculpé pour “offense au chef de l’Etat”, un journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) est emprisonné depuis plus de deux semaines alors que la Guinée a dépenalisé les délits de presse. Reporters sans frontières (RSF) demande sa libération immédiate et sans condition et exhorte les autorités à mettre fin aux emprisonnements arbitraires de journalistes.

Le journaliste sportif de la *RTG*, **Amadou Diouldé Diallo**, reste en prison. La Cour d’appel de Conakry a [refusé](#) le 10 mars dernier sa demande de libération conditionnelle. Interpellé sans convocation préalable, le samedi 27 février, à la suite de son passage dans l’émission “L’œil du Lynx” de la radio privée *Lynx FM* où il s’était exprimé sur le président Alpha Condé et les violences ethniques dans le pays, le journaliste qui est détenu depuis le 1er mars, est inculpé pour “offense au chef de l’Etat”. En mauvaise santé, il a dû être évacué le lendemain de son incarcération dans un hôpital de Conakry.

Contactés par RSF, deux de ses avocats, Alseny Aïssata Diallo et Mohamed Traoré, ont dénoncé une violation de la loi sur les médias, insistant sur le fait que les délits de presse sont dépénalisés dans le pays et ne doivent ainsi pas donner lieu à un emprisonnement. Il ont également annoncé avoir introduit une nouvelle demande de mise en liberté, qui est en cours d'examen.

“Rien ne peut justifier le maintien en détention de ce journaliste, dont nous demandons la libération immédiate et sans condition, déclare le directeur du bureau Afrique de l'Ouest de RSF, Assane Diagne. Les délits de presse étant dépénalisés depuis 2010, l'incarcération de Amadou Diouldé Diallo est illégale et témoigne de la volonté des autorités guinéennes de censurer les voix discordantes. Nous les exhortons à se conformer au respect des dispositions de la loi sur les médias et à libérer ce journaliste qui est actuellement en mauvaise santé.”

En Guinée, les journalistes sont régulièrement arrêtés ou gardés à vue en raison de leur travail. Le mois dernier, le journaliste sportif **Ibrahima Sadio Bah** a été [condamné](#) à six mois de prison ferme et à payer une amende de 500 000 francs guinéens (environ 40 euros) pour ‘‘diffamation, injures publiques et dénonciation calomnieuse’’ à l'encontre du président de la Fédération guinéenne de football (FEGUIFOOT), Mamadou Antonio Souaré.

En janvier dernier, la [condamnation](#) sur la base du code pénal de trois journalistes de la radio *Nostalgie*, avait suscité de vives réactions poussant le ministre de la Justice à instruire le parquet de faire une déclaration d'appel contre la décision.

La Guinée occupe la 110e place au [Classement mondial de la liberté de la presse](#) établi par RSF.

[RSF](#) 17 mars 2021

